

Image not found or type unknown



Délais de congés limités imposés

Par **EQUINOXE**, le **25/07/2011** à **16:59**

Bonjour,

L'annulation de mes congés payés ayant été refusés par mon patron dans le cadre de ma démission (sans surprises comme la loi l'y autorise).

Peut-il m'imposer de prendre l'intégralité des 14 jours posés, ou existe t-il en cas de désaccord un nombre limité imposé par la loi.

Si jurisprudence il y a laquelle ou puis-je la trouver ?

Sans texte de loi ne je n'aurais pas gain de cause.

Cordialement,

Par **P.M.**, le **25/07/2011** à **17:07**

Bonjour,

L'employeur peut vous imposer de prendre la totalité des congés payés prévus avant le début du préavis...